

SEANCE DU 6 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 6 avril à vingt heures, le Conseil municipal d'Entrange, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Michel Hergat, Maire.

Membres élus : 15

Membres en exercice : 15

Membres présents : 13

Présents : : MME HAGEN, M. DEWILDE, M.HERGAT, M.BACH, M HEYDORFF, MME CONRAUX, MME GOMES, M.JOURDAIN, M.SEHET, MME FEUVRIER, MME WOLTER, M.SANDER, MME VANDER-TAELEM

Absente : MME HALLOUCHERIE

Absent excusé : M.FRANIATTE

Le Conseil a élu pour secrétaire MME FEUVRIER.

Approbation du compte rendu de la séance du 8 février 2022

Approbation du compte rendu de la séance précédente du 9 mars 2022

25-2022 : VOTE DU FDL 2022

Après en avoir délibéré à l'unanimité des votes, le Conseil municipal, décide d'augmenter le taux Taxe foncière (bâti) de 2.31% afin de se hisser au taux départemental pour les communes de notre strate.

TAXE FONCIER BATI 31.47 %

TAXE FONCIER NON BATI 66.68 %

Ces taux sont appliqués à l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022.

26-2022 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion 2021 dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des votes le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

27-2022 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Sous la présidence de Madame GOMES Sandra, conseillère chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil municipal examine le compte administratif 2021 qui s'établit ainsi :

| REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres) | | DEPENSES | RECETTES |
|--|------------------------|---------------------|---------------------|
| | SECTION FONCTIONNEMENT | 709 869.96 | 989 546.22 |
| | SECTION INVESTISSEMENT | 247 157.51 | 450931.23 |
| Report N-1 | Fonctionnement (002) | | 31 059.68 excédent |
| | Investissement (001) | 142 957.71 déficit | |
| Total réalisations + reports | | 1 099 985.18 | 1 471 537.13 |
| Restes à réaliser | Investissement | 29 588.00 | |
| RESULTAT CUMULE | Fonctionnement | 709 869.96 | 1 020 605.90 |
| | Investissement | 419 703.22 | 450 931.23 |
| TOTAL CUMULE | | 1 129 573.18 | 1 471 537.13 |

Le compte administratif est en concordance avec le compte de gestion.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le Conseil municipal approuve le compte administratif 2021.

Monsieur le Maire n'ayant pas participé au vote, le compte administratif est voté avec 12 voix pour.

28-2022: AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour rappel :

Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -142 957.71 €

Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 31 059.68 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (001) de la section d'investissement de : 203 773.72 €

Un solde d'exécution (002) de la section de fonctionnement de : 279 676.26 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser en dépenses pour un montant de : 29 588.00 €

Compte 1068 :**Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 120 000.00 €****Ligne 002 :** Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 190 735.00 €

A l'unanimité des votes, le Conseil approuve l'affectation du résultat comme présenté ci-dessus.

29-2022 : VOTE DU BUDGET 2022

Madame Gomes présente le Budget 2022 qui s'établit ainsi :

| | FONCTIONNEMENT | |
|--|-----------------------|-------------------|
| | DEPENSES | RECETTES |
| | 969 101 | 778 366 |
| 002 (solde reporté) | | 190 735 |
| TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT | 969 101 | 969 101 |
| | INVESTISSEMENT | |
| | DEPENSES | RECETTES |
| Compris le compte 1068 | 705 200 | 673 971.99 |
| Restes à réaliser | 29 588 | |
| 001 (solde reporté) | | 60 816.01 |
| TOTAL SECTION D' INVESTISSEMENT | 734 788 | 734 788 |
| TOTAL DU BUDGET | 1 703 889 | 1 703 889 |

Les sections étant équilibrées, le Conseil municipal à l'unanimité des votes approuve le BP 2022.

30-2022 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2022 RENOVATION MAIRIE

Afin de réaliser des travaux de rénovation de la mairie, il convient de solliciter une subvention au titre de la DETR 2022 ;

Le montant total des travaux HT est de 16 598.80 € comprenant :

- Réalisation des peintures
- Passage en Led de l'éclairage
- Changement des sols des différentes pièces de la mairie

Le Conseil sollicite, à l'unanimité des votes, une subvention au titre de la DETR 2022 à hauteur de 40%.

DIVERS

Monsieur le Maire informe le conseil que Sodevam a présenté le projet de lotissement communal rue du stade.

La commune a comme mission de trouver le nom de l'opération et le nom de la rue ou de l'impasse pour la fin du mois d'avril.

Décision prise d'installer des containers d'ordures ménagères enterrés.